AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0618
FR0000121253-FS0252

3 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RUBIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 mai 2013, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 mai 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir 1 706 004 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société RUBIS[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 287 392 actions représentant autant droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. communiqué de la société en date du 24 mai 2013.